

Législature 2017-2021

N° 19

Message du Conseil communal au Conseil général du 18 septembre 2017

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'Edilité

1. Introduction

Le camion du Service de l'Edilité, de type Rexter fourni par Boschung à Schmiten, datant de 2010 et avec 4'000 heures de travail, ce qui représente environ 152'000 km, présente de nombreux problèmes mécaniques et hydrauliques depuis son achat. Durant les premières années, sous garantie, plusieurs réparations ont été faites au niveau des pompes hydrauliques (moteur et levage). Le changement de diverses électrovannes, le remplacement complet de la transmission hydraulique par une transmission manuelle, des problèmes réguliers au niveau des sondes et filtres à particules, ainsi que le changement de l'embrayage ont souvent bloqué ce véhicule. Ces réparations se montent actuellement à plus de CHF 60'000.00, sans les travaux effectués sous garantie. Ce camion est utilisé pour le service hivernal, ainsi que pour le transport de matériel, bennes, berces à barrières. Il est utilisé tous les jours. Il est proposé de le remplacer.

2. Objet du message

Le Conseil communal propose de changer ce véhicule par un nouveau camion de catégorie identique, avec les caractéristiques suivantes :

- Petit camion de 7.5 t avec permis de conduire auto, 45 km/h avec système de levage multilift ;
- Véhicule permettant de déplacer trois personnes sur les divers chantiers et équipé d'un crochet d'attelage 3.5 t ;
- Les accessoires (bennes, berces à barrières, saleuse, lame à neige et aspirateur à feuilles) existants doivent être compatibles.

Le choix final sera fait après divers essais auprès de divers fournisseurs. La reprise du véhicule sera faite lors de l'offre définitive.



3. Devis

Le prix de ce véhicule se présente de la manière suivante :

Véhicule (châssis)	CHF	162'500.00
Multilift	CHF	43'500.00
Equipement sécurité routière	CHF	2'000.00
Total machine et accessoires	CHF	208'000.00
TVA 8.0 % et arrondis	CHF	17'000.00
TOTAL TTC	CHF	225'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 225'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère du Domaine public. Le taux d'amortissement est fixé à 15 % selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2 %, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 38'250.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'Edilité et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 août 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey



Conseiller communal responsable : Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public